

Emmanuelle GOUBERT
La Loubatière
84390 MONIEUX

Monieux le 08 JUILLET 2017

Objet : Demande de recours gracieux suite à l'arrêté n°AE – F09317P0078 du 11/07/2017

Monsieur le Préfet de Région,

Le 12 mai 2017, vous m'avez notifié par écrit que ma demande d'autorisation de défrichement nécessite une étude d'impact.

Par la présente lettre, je vous adresse un recours gracieux dirigé contre votre prise de décision. Cette dernière me semble inadaptée dans la mesure où ,
Tout d'abord je vous explique l'histoire de notre exploitation familiale, la famille est présente dans le Pays de Sault depuis 1570, notre ferme "La Loubatière" est dans la famille depuis 1848 L'exploitation durant des décennies a vécu grâce à la culture des lavandes et l'élevage de brebis. L'épisode de la seconde guerre mondiale a engendré un exode rural massif dans la région. La Loubatière a tenu le coup jusqu'au moment où la lavande n'a plus été rentable(forte chute des prix dans les années 50-60) .Les terres sont restées incultes et donc recolonisées par la forêt ou plantées de pins sur 2 générations car il fallait bien gagner sa vie autrement pour nourrir sa famille...Pour des raisons fiscales, certaines terres ont été passées en bois, alors qu'elles étaient parfaites pour la lavande.

Ce que mon compagnon et moi souhaitons, c'est de pouvoir vivre de notre activité agricole reliée à un terroir auquel nous tenons fortement. Nous avons deux enfants et notre exploitation agricole (devenue un GAEC depuis mars 2016) doit quelque peu grandir en surface cultivée pour nous permettre de vivre "correctement". Nous avons cherché à acquérir de nouvelles terres depuis une quinzaine d'année, sans succès.

Vu la surface que nous possédons, il nous semble logique de pouvoir en exploiter une petite partie pour nous assurer un revenu descent...Nous sommes lavandiculteurs, dans notre région c'est une activité ancestrale, (le pays de Sault est mondialement connu pour être la "capitale" de la Lavande)nous ne souhaitons pas défricher pour créer une activité destructrice floristiquement ou fauniquement parlant, mais nous souhaitons contribuer à un impact visuel positif (et rentable pour nous) pour notre région, la lavande étant un des emblèmes de la Provence avec le soleil et l'olivier...

Vous motivez votre refus par un soit disant impact visuel (parcelles M 503 M 508 et B30 B 31), je m'explique, nous sommes dans le berceau de la culture de lavandes .Les terrains abandonnés agricolement parlant ont été colonisés essentiellement par des Pins qui, bien que très présents, ne sont absolument pas historiquement caractéristiques de la flore du Mont Ventoux alors que la lavande est historiquement présente dans cette zone.

Quant à la parcelle B 80 qui était une lavanderie jusque dans les années 60 (puis plantée en bois pour assurer un revenu à la famille)le bois a été coupé dans les années 2000 et depuis, rien ne repousse spontanément . Donc une mise en culture lavandicole ne créerait aucune perturbation tant au niveau faunistique que floristique, et l'impact visuel n'en serait qu'amélioré car la lavande fait intégralement parti du paysage dans notre région.

Si votre plus grand point de contestation concerne les parcelles M503 et 508 située au bord de la départementale, nous sommes prêts à laisser une bande arborée de 10m le long de la route

pour ne pas modifier le visuel actuel (mais qu'est ce qui est le plus beau visuellement dans notre région? Les pins ou les lavandes ?)

Nous possédons plus de 150hectares de bois et nous ne demandons à en défricher que 11,9hectares dont la B80 qui fait 5,5 hectares et qui ressemble à une lande.

De ce faits, nous estimons qu'une étude d'impact pour modification du paysage et de la perception visuelle n'a pas lieu d'être, car notre projet est tout à fait en accord avec l'image de notre territoire et à l'idée que nous nous en faisons.

Je serai ravie de m'entretenir directement avec vous afin que l'on puisse essayer de parvenir à un accord et d'éviter l'encombrement d'une éventuelle poursuite judiciaire.

En comptant sur la considération que vous accorderez à ma demande, je vous prie d'accepter Monsieur le Préfet de Région, mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke followed by a series of loops and a final upward stroke.